



## VILLE DE CAP-CHAT

Aux contribuables de la susdite municipalité

### A V I S P U B L I C

#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

OCTOBRE 2018

---

Conformément aux articles 319 et 320 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2018.

Toutefois, si des changements étaient apportés, un avis public en ce sens serait donné à la population.

Ainsi, nous vous informons que la **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (jour du scrutin provincial) **est reportée au MERCREDI, 10 OCTOBRE 2018, à 20h00**, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy au 53, rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Cap-Chat, le 26 septembre 2018

Yves Roy  
Directeur général et greffier